

NOTE D'INFORMATION

FCP ALPHA BALANCE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RED MED ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ismail METOUJI
Directeur Général d'Alifa
et Directeur Général de l'apartage



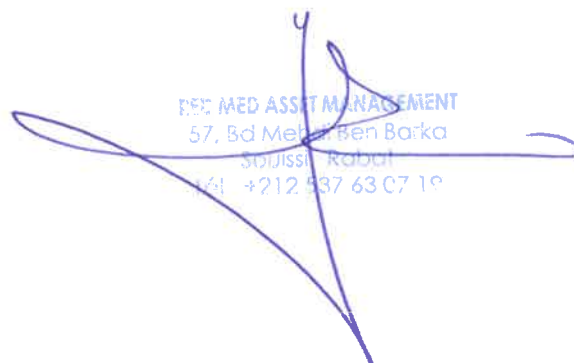
Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26017 en date du 11/02/2026.

017 30 60

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57, Boulevard Mehdi BENBARKA Souissi, Rabat** représentée par **Monsieur Marouane EL YAMANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature


RED MED ASSET MANAGEMENT
57, Bd Mehdi Ben Barka
Souissi, Rabat
Tél: +212 537 63 07 19

AVERTISSEMENT



L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP ALPHA BALANCE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039893**
- Date et référence de l'agrément : **17/10/2025, GP25160**
- Date de création : **24/12/2025**
- Siège social : **57, Boulevard Mehdi BENBARKA Souissi, Rabat**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00 Dirhams**
- Etablissement de gestion : **RED MED ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc sis à 48-58, Boulevard Mohamed V, Casablanca représenté par Monsieur Khalid AABID**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
RED MED ASSET MANAGEMENT	Marouane EL YAMANI	0537 63 96 45
RED MED SECURITIES	Hamza TAOUDI BENKIRANE	0522 39 50 00
RED MED CAPITAL	Abdesselam ABABOU	0537 63 20 45

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES représenté par M. Mohamed HDID**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 60% « MBI Global » calculé par BMCE Capital et 40% « MASI » publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP ALPHA BALANCE est d'offrir aux porteurs de parts une performance supérieure à celle de son indice de référence, et ce en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché obligataire tout en adoptant une gestion sélective d'actions et de titres de créances.**

- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé. Le fonds investira également 90% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligations, liquidités et créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

L'investissement en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, ainsi qu'en titres de créances, ne peut être nul.

Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est composé des éléments suivants :

- **Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, détachés des actions ou certificats, inscrits à la côte de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur ;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
- **Actions ou parts d'O.P.C.V.M avec un plafond global de 50% de l'actif net du fonds ;**
- **Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
- **Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;**
- **Dépôts à terme ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Obligations ;**
- **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.**

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- **Durée de placement recommandée : 3 ans.**
- **Souscripteurs concernés : Grand public.**



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information dans le journal d'annonces légales.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Si le jour de calcul de la valeur liquidative est férié, celle-ci est calculée le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La diffusion de la valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat est quotidienne et ce le premier jour ouvré qui suit la date de calcul de la valeur liquidative par voie d'affichage dans les locaux de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL et RED MED SECURITIES. La publication de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscriptions et rachats devront être reçues au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative et sont reçues au siège de RED MED ASSET MANAGEMENT, RED MED CAPITAL ou RED MED SECURITIES. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte, capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice. Le Conseil d'Administration de RED MED ASSET MANAGEMENT, décide de la distribution du résultat de l'exercice.**

En cas de distribution, la mise en paiement des sommes distribuables, doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Les porteurs de parts seront informés par RED MED ASSET MANAGEMENT par mailing et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

- **Dénomination : CREDIT DU MAROC ;**
- **Adresse : 210 Bd d'Anfa, 20100 Casablanca ;**
- **Téléphone : 0522-47-70-00.**

Comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite du coupon couru.

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 2% HT maximum des montants souscrits dont 0,2% au minimum, incompressible acquis au FCP.**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.**
 - Cas d'exonération : **Pour les demandes de souscription et de rachat effectuées simultanément par le même porteur de parts et portant sur la même quantité de titres et la même valeur liquidative, aucune commission de souscription et de rachat ne sera appliquée. Les autres cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur.**
- Frais de gestion : **Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes de l'actif net du FCP déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par RED MED ASSET MANAGEMENT. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement le mois échu.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Dépositaire	0,025% HT
2- Commissions AMMC	0,025% HT
3- Commissaire aux comptes	10 000 MAD HT
4- MAROCLEAR	Commission annuelle de gestion du compte émission: 3600 MAD HT Droits d'admission annuels: 0,001% HT
5- Frais de publication	Selon les tarifs fixés par le journal
Frais revenant à la société de gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)

